



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 31 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Alain Bron : « *pour une information au public* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 31 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :